

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents :      titulaires : 42 + 8 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. F. DE FIGUEIREDO

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme F. BRACH, MM. G. HALTER, C. WINDSTEIN, D. MARMILLOT - Suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, P. ANSTETT - Suppléant -, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. D. FOLLENIUS - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Y. KLEIN, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, A. DANNER, C. FAUTH, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, C. EICHWALD - Pouvoir à M. D. BURRUS -.

**Délibération n°4 : Politique mutualisée en faveur du patrimoine bâti traditionnel**

Rapporteur : Mme V. DA SILVA-ADRIANO

Vu la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.2.2,

Vu les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* d'APPROUVER** le projet de mutualisation d'un conseil architectural entre 6 communautés de communes du Parc naturel régional des Vosges du Nord, à savoir Alsace-Bossue, Hanau-La Petite Pierre, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Saverne, Pays de Wissembourg et Sauer-Pechelbronn, sur une période de 4 ans, pour leurs communes situées hors du périmètre du Parc ;

**\* de MANDATER** le SYCOPARC pour assurer le portage administratif du projet ;

**\* de PRENDRE** acte que des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est, à hauteur de 32,90 %, ont été sollicitées ;

**\* d'APPROUVER** le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement relatif à la première année (2026) :

Budget annuel du projet (Poste de chargé de mission architecte)

|   |                 |
|---|-----------------|
| Salaires et charges :                     | 64 500 €        |
| Frais de déplacements et de mission :     | 2 000 €         |
| Frais de fonctionnement et de structure : | 6 450 €         |
| <b>TOTAL :</b>                            | <b>72 950 €</b> |

Plan de financement 1<sup>ère</sup> année (2026)

|                                    |        |                 |
|------------------------------------|--------|-----------------|
| Communautés de communes :          | 65 %   | 47 435 €        |
| Collectivité européenne d'Alsace : | 20,6 % | 15 000 €        |
| Région Grand Est :                 | 12,3 % | 9 000 €         |
| Communes :                         | 2,1 %  | <u>1 515 €</u>  |
| <b>TOTAL :</b>                     |        | <b>72 950 €</b> |

\* **de PRENDRE** en charge les dépenses non couvertes par les subventions, ce montant étant réparti entre les communautés de communes au prorata du nombre d'habitants des communes concernées ;

\* **de STIPULER** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits annuellement au budget de la Communauté de Communes ;

\* **d'AUTORISER** le Président à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Francisco DE FIGUEIREDO  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président